

Le CGAC vous informe...

Le 7 octobre 2013

Dans ce CGAC vous informe...

CAPSULE VIDÉO SUR LES MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES

Un médicament générique est une copie d'un produit d'origine, ce dernier étant par définition un produit qui a bénéficié d'une exclusivité légale (brevet) d'une durée de 20 ans venue à échéance. Le produit d'origine, dont la source était unique jusqu'à ce moment, devient alors un médicament disponible de plusieurs fabricants. Ceci contribue grandement à abaisser les prix du marché pour ce médicament. À titre d'exemple, le prix garanti aux pharmaciens pour acquérir un produit générique représente généralement 25 %, voir jusqu'à 18 %, du prix d'acquisition du même médicament sous sa forme de produit d'origine.

De plus en plus de produits d'origine coûteux possèdent des versions génériques. Il n'y a aucune différence quant à la qualité et à l'efficacité de ces deux types de produits. Les médicaments génériques contiennent les mêmes ingrédients actifs que les produits d'origine, mais coûtent généralement moins cher. Dans le cadre du processus canadien d'autorisation de mise en marché des médicaments, le Ministre canadien de la santé exige que le fabricant d'un produit générique fournisse les études démontrant l'équivalence de leur efficacité par rapport au médicament d'origine.

Vous pouvez vous renseigner, auprès de votre médecin ou de votre pharmacien, sur la disponibilité de produits génériques pour vos médicaments actuels. Cette démarche pourrait vous faire bénéficier d'économies non seulement sur la partie du coût du médicament que vous assumez via la coassurance du régime (32 % du coût du médicament d'origine pour lequel il existe un médicament générique) mais également sur la prime payée pour la portion médicaments de votre assurance santé.

En effet, la prime payée pour votre régime d'assurance santé dépend directement de ce que vous et les autres membres de votre groupe réclamez en frais de médicaments. Chaque année, votre assureur, Desjardins Sécurité financière, détermine le coût du régime en se basant sur les réclamations payées au cours de l'année précédente pour l'ensemble de votre groupe. À ce montant, il ajoute ses frais pour administrer le régime et les taxes gouvernementales applicables. Le coût total ainsi calculé est ensuite réparti entre tous les adhérents du régime afin d'établir les taux de primes applicables. Encourager l'utilisation de produits génériques contribue donc à minimiser ultimement l'augmentation de la prime qui doit être payée pour l'assurance santé.

[Visionnez la capsule vidéo dès maintenant !](#)

Pour toute information supplémentaire, ou pour nous soumettre vos commentaires, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : bac@vrrh.ulaval.ca

Ce CGAC vous informe... est disponible pour fins de consultation ultérieure sur les sites Web www.spul.ulaval.ca et www.rh.ulaval.ca.

Les membres du Comité de gestion des assurances collectives (CGAC) :

Marc Desgagné, président
Claude Bazin
Nicolas Bouchard-Martel

Ghislain Léveillé
Danielle Malenfant